



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Le 11 Mars 2019

Compte rendu de la réunion du Comité Départemental du 08 Avril 2019

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 Février.
- Compte rendu de la commission jeunes.
- Modalités de déplacement aux championnats régionaux.
- Championnats des clubs.
- Positionnement des qualifications jeu Provençal à Issanchou ou au Cours Foucault.
- Questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 28 Février

Pas d'objection sur le compte rendu de la réunion du 28 Février, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte rendu de la commission jeunes.

Daniel MERCADIER Présente le CR de la commission des jeunes.

Mme Régine CABROL a obtenu le diplôme « BF1 ». Les membres du CD lui adresse leurs félicitations.

Préparation à l'examen d'initiateur, huit personnes présentes, quatre pour le TetG; deux pour le Lot; plus deux personnes du TetG pour un recyclage. L'examen aura lieu le 04 Mai 2019.

La pétanque de Laguépie, comme l'année dernière a organisé un « Plateau jeunes », manifestation ouverte aux jeunes licenciés et non licenciés. Quarante-deux participants, contre 24 en 2018, ce qui est une très belle progression. Cette journée a nécessité la présence de huit éducateurs pour assurer l'encadrement de tous ces champions en herbe.

En parallèle du CDCJ, est organisé le challenge des jeunes, cette année une quinzaine de participants s'affronteront. Les clubs de l'ASM ; St Maurice ; Montpezat de Quercy ; St Étienne de Tulmont, jouent très bien le jeu des organisateurs en inscrivant à ces rencontres leurs plus jeunes joueurs et les débutants.

Lors de la réunion du mardi 02 Avril tous les membres de la commission était présents, plus Patrice LESTAGE, président de E B C, car c'est à Castelsarrasin que seront organisés les demi-finales et finale du CDCJ. Également présents, Messieurs Jean-Michel DUCAS et Robert BAFFALIO de St Loup.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Cette réunion a permis de mettre en place les modalités d'organisation de ces phases finales, pour gérer au mieux les joueurs ; le coach et les spectateurs.

Tirage des demi-finales :

En Benjamins/Minimes

Montpezat de Quercy contre Saint Maurice
Labastide du temple1 contre l'entente Montbartier2 et Laguépie2

En Cadets/Juniors

Saint Loup contre Labastide du temple
Montpezat de Quercy contre Meauzac

Cette compétition sera organisée à Castelsarrasin par l'EBC le dimanche 26 Mai 2019.
Les demi-finales débuteront à 09h30, la finale aura lieu à 14h00.

Daniel MERCDIER précise que les champions seront qualifiés pour les phases finales de groupe qui auront lieu sur un des sites définis par la commission des compétitions du comité régional.
Ces équipes seront affectées sur chaque site, en fonction de leur situation géographique lors de la réunion de l'ETR qui aura lieu le vendredi 31 Mai à Villefranche de Rouergue.

Les phases finales de groupe se dérouleront les 28 et 29 Septembre.

Tous ces déplacements vont certainement engendrer un coût financier important pour les clubs. Dès que tous les éléments seront connus, Daniel fera une étude prévisionnelle des dépenses.

Mise en place des modalités d'organisation des qualifications pour les championnats de Ligue et de France doublettes jeunes qui se dérouleront le dimanche 05 Mai à Saint Loup.

Mise en place des modalités d'organisation des qualifications pour les championnats de Ligue et de France triplettes jeunes qui se dérouleront le dimanche 12 Mai à Saint Maurice.

Daniel MERCADIER évoque ensuite la prise en charge des jeunes par le CD pour le championnat de France.
Après avoir mené une enquête lors du championnat de France à Caen auprès des sept autres comités de Midi Pyrénées, Daniel propose de payer un forfait à l'équipe qualifiée, défini en fonction du lieu où se déroule le championnat. Pour cela, il nous présente une étude de fiche de frais, pour le championnat de France organisé à Nevers.

L'acheminement de l'équipe et des accompagnateurs en voiture via les tarifs du site MICHELIN, carburant et autoroute. Plus les repas du vendredi, midi et soir, du samedi soir et du dimanche midi, plus un forfait boisson. Total proposé : 441,00 euros.

Hôtellerie et repas du samedi midi étant pris en charge sur place par le CD.

Bien évidemment si l'équipe est qualifiée pour la finale et en passe de devenir championne de France, un supplément sera donné sur justificatif pour le repas du dimanche soir.

Après étude des différents éléments, pour la mise en place de ce nouveau principe d'indemnités, le CD valide l'option du forfait et arrondi son montant à 450,00 euros.

Mise en place d'un trophée départemental de tir de précision.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Envisagé lors de la première réunion de la commission en 2019, cette compétition innovante, aura lieu le dimanche 15 Septembre au Boulodrome du Marché Gare de Montauban, à 09h30.

Cette nouvelle compétition, devrait être ouverte aux quatre catégories jeunes.

Petite déception au niveau de la sélection départementale qui a eu lieu le 30 Mars.
Seulement neuf jeunes présents masculin, dans la tranche entre les années 2003 et 2007.
Aucune féminine.

Le nombre de jeunes retenus pour le stage de territoire sera déterminé lors de la réunion de l'ETR à Villefranche de Rouergue. Nombre maximum d'équipes : 32 pour les huit départements.

Daniel MERCADIER est invité par la région à être présent au championnat inter académique (UNSS) qui se déroulera à Ramonville.

Roger LEVACHER profite de ce moment jeunes, pour signaler que M. Jean-Claude BALY et M. Jean-Pierre DAYNES ont réussi à leur examen écrit d'arbitre de Ligue, et passeront la partie pratique le dimanche 02 Juin à Villefranche de Rouergue lors du championnat de Ligue triplettes.

3 - Modalités de déplacement aux championnats régionaux

La Ligue Occitanie, regroupe treize comités (Midi-Pyrénées en comptait huit), dans l'avenir, certains championnats de Ligue seront plus éloignés, comme cette année à Béziers. Le CD a donc décidé d'augmenter le forfait de 30,00 euros (2018) à 40,00 euros

Par conséquent, pour le championnat de Ligue doublettes à Béziers des 25 et 26 Mai, un forfait de 40,00 euros par joueur sera distribué pour indemniser l'hôtellerie et le repas, sur présentation d'un justificatif.

Charge aux joueurs de réserver leur chambre.

4 - Championnats des clubs

Le championnat des clubs féminin s'achèvera le 8 Mai avec les phases finales.

Résultats:

En première division, un seul groupe.

Lavit1 champion, monte en CRCF

En seconde division, deux groupes.

La finale opposera Moissac à Labastide St Pierre.
Les deux formations montent en première division.

En troisième division, deux groupes.

La finale opposera ASDP1 (Dieupentale) à Meauzac.
Les deux formations montent en seconde division.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

En quatrième division, trois groupes.

La finale opposera Labastide du Temple3 à Lavit2

Les deux formations montent en troisième division.

Montbartier3, finissant première de son groupe monte également en troisième division.

Un projet de réforme des CDC à pétanque est à l'étude.

Concernant ce CDCF.

Actuellement, en première division il y a une seule poule de 6 clubs, sans finale à l'issue des phases de poules. Les divisions 2 et 3, en comptent 12 répartis en 2 poules, avec une finale.

Concernant le CDCV.

Actuellement, les première et deuxième divisions comptent chacune 24 clubs répartis en 4 poules.

La troisième division compte 48 clubs répartis en 8 poules.

Concernant le CDCS.

Celui-ci est déjà constitué de 12 clubs par division.

Le projet, est de structurer ces trois CDC de la même façon. C'est à dire, première, deuxième et troisième division avec 12 clubs chacune. Tout le reste des engagés sera regroupé en quatrième division.

La mise en place s'effectuerait d'ici à 2022, par le système de montée et descente des clubs. Ce qui permettrait d'harmoniser le niveau sportif des divisions une et deux, et de privilégier l'aspect loisir et convivial des divisions trois et quatre.

Une réorganisation du planning des rencontres durant la saison pour les CDC est également à l'étude.

Pour info: un courrier de la FFPJP rappelle que les clubs participant aux CDC doivent fournir des listes de joueurs. Si un club inscrit, ne fournit pas cette liste, ce sera les noms des joueurs composant l'équipe lors de la première rencontre qui tiendra lieu de liste. En aucun cas par la suite, ces joueurs ne pourront pas changer d'équipe.

Un joueur décidant de participer à un CDC, après le dépôt de la liste par son club, peu bien évidemment être rajouté sur cette liste.

5- Positionnement des qualifications jeu Provençal à Issanchou ou au Cours Foucault

Lors de la réunion de secteur sud, la société de St Martial a demandé pourquoi les qualifications de jeu provençal était toujours programmées à Issanchou, alors que maintenant le Cours Foucault était praticable.

Mise à l'ordre du jour de cette réunion du CD, voici sa décision.

Connaissant les avis des différents joueurs de jeu Provençal : certains préférant les terrains du stade Issanchou, plus adaptés à la pratique du jeu Provençal. D'autres, adeptes du cadre ombragé du Cours Foucault.

Le CD n'étant pas organisateur de ces deux manifestations, il a été décidé qu'à partir de cette année, et pour les années à venir, les clubs de Montauban organisateur des qualifications aux championnats de Jeu Provençal seront libres de choisir entre Issanchou ou le Cours Foucault.

Sachant que cela implique de faire les demandes officielles auprès de la municipalité pour réserver l'un ou l'autre des sites.

Un mail sera envoyé aux clubs de St Martial et de l'ASM pour les informer de cette décision.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

6 – Question diverses.

En sport adapté, deux équipes sont qualifiées pour le championnat de France, Jean-Pierre RAULY demande à la présidente, si le CD veut bien prendre à sa charge l'habillement des joueurs et des coaches?
L'ensemble du bureau est favorable et donne son l'approbation.

La présidente nous informe de la réception d'une demande de la société de l'ASM, pour l'organisation des concours à la mêlée les mardi et jeudi, et l'utilisation de la buvette du lundi au vendredi, du 05 Novembre 2019 au 31 Mars 2020.
L'autorisation est accordée à l'ASM pour l'utilisation du boulodrome.

Lors de la réunion du secteur sud, la société de Grisolles avait souhaité des éclaircissements sur le problème du défaut de licence au moment de l'inscription à un concours.
La présidente demande à ce qu'un communiqué soit rédigé et adressé aux clubs pour expliquer la réglementation sur ce sujet.
Laurent ROUGIER prend en charge l'envoi de ce communiqué.

Lors de cette même réunion, le club de l'USM a demandé des éclaircissements sur la réglementation du CDCJP, à savoir, comment jouer le cadre dans une partie limitée dans le temps? Et comment gérer maintenant les deux mènes supplémentaires?
Laurent ROUGIER prend en charge l'envoi de ce communiqué.

Roger LEVACHER nous informe de la démission du corps arbitral de M. Hadrien DUCHENE.

Plus de questions, Mme la Présidente clôture la séance.

La présidente
Carmen LAGARDE

Le secrétaire général
Thierry TOSATO